

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-018

PUBLIÉ LE 24 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGCD

45-2023-01-09-00003 - Arrêté du 9 janvier 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction départementale des territoires du Loiret (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2023-01-09-00003

Arrêté du 9 janvier 2023 portant désignation des
membres de la formation spécialisée du comité
social d'administration de la direction
départementale des territoires du Loiret

Arrêté du 9 janvier 2023

portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction départementale des territoires du Loiret

Le directeur départemental des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration de la direction départementale des territoires en date du 22 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition de la formation spécialisée ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration ministériel unique :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de UNSA	
Marie-Laure DUPONT	Pascale COULON
Sylvie VIOLETTE	Michel SOLIGNAC
Benjamin DIMOURO	Fabienne VALLET
Au titre de Force ouvrière	
Yannick DUPUIS	Cyrille AIROLDI
Céline RASPAUT	Carine DOMONT

Article 2

Le mandat des membres de la formation spécialisée susvisée entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 janvier 2023

Le directeur départemental

Signé : Christophe HUSS